

# Réunion citoyenne 7-9-2019

Notes: Marietta

Animateur: Guylaine

Présents : Jeanne, Rémi, Guylaine, Gilles O., Gilles du Rivatou, Mohammed, Claire Simon, Lucie, Ignace, Claire, Leonore, Marietta, Pascal, Alain, Daniel, Jean

Sujets :

- Information Marie Ange sur la fête de la science
- Extinction éclairage
- Marché automne
- Assemblée citoyenne
- Echos de Vaour
- L'Eau

Faites de l'astronomie à Vaour : il y a eu de bons moments et des dessins pour le 6 octobre (projection). L'observation à Penne du 21-9 est annulée. Elle aura lieu chez Adria sous le dôme le 6-10. <http://faitesdelastronomie.vaour.net/>

Eau: Il y a eu une réunion avec Penne pour l'interconnexion. C'est un projet onéreux : après les 80 % de subvention, il reste 260.000, à rembourser en 25 ans pour Vaour. Nous ne savons pas encore le prix de l'eau de Penne. Négociations sont en cours. Question : quand est-ce que la gestion pas à la 4C ? Ce n'est pas encore sûr. On parle de l'année 2026. La restriction est toujours en cours, mais peut être levée. Une remarque : l'eau de Penne est plus calcaire que la nôtre. Même si l'interconnexion est faite l'eau reste précieuse et il faut faire attention à ne la pas gaspiller. Actuellement il y a 2 châteaux d'eau : Aymes et la Commanderie. L'Utilisation d'un château d'eau à Haute Serre est prévue ainsi que le maillage.

L'extinction de l'éclairage public est prévu pour le 1er octobre. La municipalité va aussi baisser l'intensité de l'éclairage, qui est trop fort. Par ailleurs, l'éclairage d'un village n'est pas une obligation en soi. L'extinction ne fait pas d'économie, car on paye par point lumineux et il n'y a pas de compteur. L'état promouvait l'extinction nocturne. La décision a été prise par arrêté, il ne s'agit pas d'une délibération. Le conseil municipal était pourtant d'accord en unanimité. Il y a eu 2 pétitions : 61 signatures contre, 126 pour l'extinction nocturne.

Marché d'automne : prévu pour le 26-9. Il y a une brocante gratuite et un échange de graines. Il faut prévoir de ranger après. Jeanne s'occupe de la publicité.

L'assemblée citoyenne du 30-8 : il y avait un grand nombre de personnes (63). La réunion était bien préparée, c'est pourtant dommage que quelques personnes soient parties avant la fin. Pour la prochaine fois il faut bien annoncer que tout est encore sous construction. Le but est de faire venir des gens d'horizons différents. Dans la préparation des élections municipales et l'équipe municipale il y a des contraintes légales à respecter. Le rôle du maire et l'engagement est très défini.

Pour pouvoir voter c'est important que les nouveaux habitants s'inscrivent sur la liste électorale aussi vite que possible. L'appel apparaîtra dans les Echos. Le conseil municipal actuel se doit d'informer sur les prochaines élections. Il n'y a pas de charte sur « c'est quoi le travail de la Mairie », mais

Leonore et Marietta se penchent sur les différents sujets dans une municipalité et le mettent sur papier.

Dans le magazine « Marianne » on peut lire qu'il y ait de plus en plus d'initiatives comme à Vaour. Il y a aussi Saillans dans la Drôme. C'est parfois difficile de maintenir mais l'initiative est bonne. Il y a des sujets qui impliquent, mais aussi des sujets qui échappent aux gens. Ensuite il y a toujours des habitants qui ne s'expriment pas et c'est dommage. Il faut aller les voir et les écouter. Comment peut-on regrouper les groupes « écologiques » et les « chasseurs » ? Il y a des fossés sociales. Pendant les élections municipales de 2014 la liste est passée au premier tour et on est d'accord que c'est la pire des choses. Un panachage est beaucoup mieux. L'autre liste a eu 40% des votes et c'est beaucoup. Le fait qu'ils se voient « battus » est très dommage. Pendant l'assemblée du 30-8 il manquait encore des grands thèmes importants : p. ex. les routes, les bâtiments communaux, le personnel municipal, l'école et le budget. Mais il y a d'autres thèmes. La 4C est très importante. Il y a des compétences qui y sont déléguées. La représentation des communes est pro rata, Vaour a 2 sièges. Le conseil communautaire est voté par des maires. La 4C existe encore mais le préfet pourra encore nous ajouter à Carmaux dans le cadre de la loi Nôtre.

Ignace : dimanche soir il y a foot pour tout âge, tout sexe.

La réunion s'est levée à midi.

Prochaine réunion citoyenne : samedi le 5 octobre, 10h, Salle de la Mairie.